

préalable approfondie de la question, les négociations risquent de s'enliser, voire d'échouer. Il est donc crucial de se pencher sur les problèmes de la vérification dès que l'on envisage la conclusion d'un accord. De plus, compte tenu de l'évolution constante de la technologie et de la complexité croissante des accords de limitation des armements, les techniques et les procédures de vérification doivent faire l'objet de discussions, de recherches et de mises à jour continuelles si l'on veut éviter qu'elles ne deviennent obsolètes.

Le champ est vaste pour les activités de recherche conjointes et l'échange de renseignements sur les résultats obtenus. Une telle collaboration en vue de résoudre les problèmes communs en matière de vérification favorise le progrès des négociations sur la limitation des armements et contribue à accroître la confiance entre les États.

Pour ce qui est de la deuxième critique formulée à l'égard de la vérification, il est sans doute possible que des exigences excessives en matière de vérification servent de « paravent » à une partie qui ne veut pas négocier de bonne foi. Comme il est également possible que des pays fassent obstacle aux progrès sur la limitation des armements en rejetant des demandes légitimes visant des mesures de vérification raison-

nables. Toutefois, le même problème se pose pour tous les aspects d'un traité, par exemple sa portée, sa nature ou son but, que l'on peut également utiliser comme prétexte pour se soustraire à des négociations sincères.

Quant à la troisième critique, elle semble supposer que le fait de conclure un accord de contrôle des armements, même sans vérification adéquate, est préférable au fait de ne conclure aucun accord. Une telle attitude fait abstraction des conséquences extrêmement préjudiciables d'un accord qui, par défaut de vérification, ne tiendrait aucun compte des violations ou susciterait des allégations de non-exécution sans fondement. De toute évidence, un traité non respecté pose une menace plus grande que l'absence de traité et ce, à cause de la méfiance et des tensions qui se manifestent inévitablement lorsque l'observation d'un traité est mise en doute et que la sécurité nationale est en jeu.

Il faut reconnaître que la vérifiabilité parfaite est impossible. L'objectif doit être un consensus sur des mesures de vérification permettant à tous les signataires d'un accord d'avoir l'assurance que tout manquement susceptible de mettre en péril leur sécurité nationale sera détecté à coup sûr et avant qu'il ne soit trop tard.